



Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme

V eau de boucherie

LES CODES DE PRATIQUES :

Les codes de pratiques sont des lignes directrices élaborées à l'échelle nationale sur le soin et la manipulation de différentes espèces d'animaux de ferme. Ils n'ont pas pour objet de servir de manuels de production. Par contre, ils sont conçus pour servir d'outils d'éducation visant à favoriser l'adoption de saines pratiques d'élevage et de protection des animaux. Ils renferment des recommandations dont le but est d'aider les agriculteurs et autres exploitants du secteur de l'agriculture et de l'alimentation à évaluer leurs pratiques d'élevage et à tenter de les améliorer.

CODE DE PRATIQUES RECOMMANDÉES POUR LES VEAUX DE BOUCHERIE :

Le présent code de pratiques, révisé en 1998, porte sur le soin et la manipulation des veaux de boucherie seulement. Être prêt à assumer la responsabilité complète du bien-être de ses veaux, c'est-à-dire acquérir les aptitudes nécessaires à l'observation des veaux, développer une grande sensibilité à leur endroit et veiller à ce que tous les employés chargés de l'entretien des animaux soient bien formés.

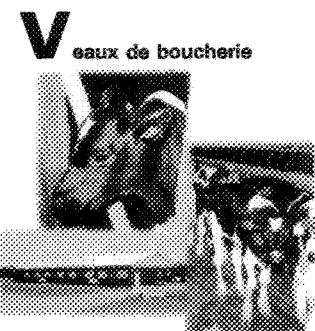
Lorsqu'on garde et élève des animaux, il est crucial de considérer leur bien-être. Les pratiques d'élevage font l'objet d'une réévaluation et d'une modification constantes qui tiennent compte des nouvelles connaissances et des attitudes changeantes. L'application de normes élevées en matière de bien-être est importante et apporte un avantage économique direct à l'industrie canadienne du veau. Des manipulations expertes et un environnement qui répond aux besoins fondamentaux des veaux de boucherie sont des éléments cruciaux pour la mise en application du présent code.

Les définitions qui suivent sont celles que le secteur utilise couramment pour différencier les catégories de veaux:

- Très jeunes veaux - Veaux mâles ou femelles de moins de 4 semaines.
- Veaux de grains - Veaux recevant une alimentation à base de lait au cours des six premières semaines, puis des suppléments à base de maïs-grain entier et de protéines.
- Veaux de lait - Veaux recevant une alimentation à base de lait.

Le présent feuillet de renseignements n'expose qu'une petite partie de l'information comprise dans l'ensemble du Code de pratiques recommandées pour les veaux de boucherie.

On peut obtenir un exemplaire du Code complet auprès de son organisme sectoriel local ou bureau agricole provincial ou au site Web du CRAC, soit le www.carc-crac.ca.



POINTS SAILLANTS :

Logement :

- Les veaux doivent être logés dans des conditions favorisant leur santé, leur croissance et leur rendement à tous les stades de leur vie. Il existe un certain nombre de bons systèmes recommandés d'élevage des veaux, mais le système choisi doit être conçu de façon appropriée pour satisfaire les besoins de chaque animal. Les producteurs sont tenus de se conformer aux codes de construction appropriés.

Ventilation :

- Les systèmes de ventilation doivent permettre de maintenir un microclimat approprié pour assurer le confort et le bien-être des veaux.
- Les veaux de tout âge doivent être protégés des changements de température et des courants d'air.

Éclairage :

- Dans les étables complètement closes, on recommande de fournir un éclairage d'intensité suffisante pour que les veaux puissent se voir les uns les autres pendant au moins 8 heures par période de 24 heures.

Stalles individuelles :

- Pour les nouvelles installations et celles en cours de rénovation, il faut prévoir une taille minimum de 90 cm x 165 cm (35,5 po x 65 po) pour des veaux pesant jusqu'à 200 kg (440 lb).

Attaches :

- On ne devrait pas utiliser de longues dans les stalles fermées. Les longues peuvent permettre de garder les veaux dans des stalles ouvertes et plus larges, ce qui leur accorde un meilleur contact visuel entre eux et une plus grande facilité d'adopter des positions de repos.

Stalles collectives :

- Les stalles collectives doivent être assez spacieuses pour permettre à tous les animaux de se coucher confortablement en même temps. La taille des groupes doit permettre une bonne gestion des animaux. Elle fait l'objet où la gestion est le facteur le plus critique.
- L'utilisation de barrières mobiles pour délimiter un certain nombre d'aires séparées à l'intérieur d'une stalle collective contribue à réduire l'incidence des chutes et des comportements entre les veaux.

Les stalles collectives restreignent moins l'emportement des veaux et leur permettent d'avoir plus de contacts sociaux entre eux. Leur utilisation est maintenant répandue en Europe, mais *elles comportent des difficultés inhérentes pour le soin individuel des veaux ainsi qu'un risque accru de transmission des maladies, en particulier au cours des 4 premières semaines suivant leur naissance.* Il faut prodiguer davantage de soins aux veaux gardés en stalles collectives afin de garantir leur santé et leur bien-être. Des recherches continues visent à améliorer les logements collectifs. On encourage les producteurs à surveiller les progrès réalisés relativement à cette forme de logement.

Aliments et eau :

- Chaque producteur doit bien connaître les besoins nutritionnels de base de ses animaux. Les producteurs doivent se tenir bien au courant des produits alimentaires et des méthodes d'alimentation et de mélange recommandées ainsi que du programme d'alimentation choisi pour leurs veaux.

Alimentation :

- L'eau d'abreuvement et l'eau servant au mélange de la nourriture doivent être potables. On définit l'eau potable comme de l'eau non contaminée et sans glace convenant à la consommation animale.
- Lorsque les veaux ne sont pas nourris à volonté, ils doivent être nourris aux moins deux fois par jour selon un programme régulier.

Sélection des veaux pour la production :

- Le bien-être des veaux de boucherie au cours de leur élevage dépend de leur état de santé à leur arrivée aux installations d'élevage. L'alimentation post-natale et la gestion des veaux, la période du transport, y compris le temps de séjour au marché à bestiaux, leur alimentation et leur gestion à l'arrivée sont des facteurs qui influent sur la santé des veaux. Il faut sélectionner les sujets avec soin et rejeter les veaux en mauvaise santé et inaptes. La recherche a prouvé que les veaux sont généralement en meilleure santé lorsqu'ils sont achetés directement d'une exploitation laitière plutôt que d'un encan ou marché à bestiaux.

Arrivée des veaux :

- Il faut préparer les installations qui serviront à loger les veaux avant leur arrivée à l'exploitation du producteur. Toutes les stalles doivent être propres, désinfectées et sèches. Tout le matériel doit bien fonctionner pour maintenir un environnement approprié.

Manipulation des veaux nouvellement arrivés :

- Le transport jusqu'à l'exploitation d'élevage doit être planifié de façon à ce que les veaux arrivent lorsqu'il y a suffisamment de préposés pour les décharger et en prendre soin immédiatement.
- Les veaux doivent être déchargés soigneusement afin de leur éviter de subir un stress excessif. L'utilisation d'aiguillons électriques est inacceptable.
- Un plan d'intervention prophylactique doit être préparé en consultation avec un vétérinaire. Ce plan doit comprendre l'administration d'un mélange d'électrolytes, de minéraux et de vitamines à l'arrivée des veaux, un programme de vaccination et de médecine préventive ainsi qu'une vérification appropriée de la présence de parasites.

Personnel :

- Tout employé préposé au soin des animaux doit être capable de comprendre et d'accepter ses responsabilités afin d'éviter toute souffrance inutile.
- Les producteurs doivent avoir la preuve que les préposés sont capables de reconnaître les symptômes de comportement indicateurs de malaises ou de problèmes de santé et de savoir quand consulter un vétérinaire.
- Les préposés doivent accomplir les tâches courantes de façon uniforme et régulière. Les déplacements du personnel et la manutention du matériel dans les stalles et aux alentours doivent se faire calmement pour ne pas énerver les veaux.
- Il est souhaitable que tous les préposés portent des vêtements semblables et émettent un signal facilement perceptible avant d'entrer dans l'aire de logement.

Gestion sanitaire :

- Un bon programme de gestion sanitaire préventive est fondamental pour le succès d'une exploitation d'élevage de veaux; il est fondé sur une bonne relation fonctionnelle entre le vétérinaire, le client et les patients.
- Les préposés doivent vérifier régulièrement si les veaux montrent des signes de maladie ou de blessure

ou s'ils portent des parasites externes. Lorsqu'il y a présence de parasites externes, il faut appliquer un traitement le plus tôt possible.

- Le nombre de visiteurs doit être minimal. Ces derniers doivent porter des vêtements protecteurs et éviter de faire du bruit en se déplaçant ou de parler fort.
- Les traitements médicaux et vaccins doivent être administrés sur les conseils d'un vétérinaire. Au cours du traitement, il faut porter une attention particulière à la dose (fonction du poids vif), à la durée du traitement, à la compatibilité reconnue des médicaments et au délai d'attente avant l'abattage. Il faut toujours lire l'étiquette.

Transport :

- Les veaux de moins de 7 jours ne doivent pas être transportés.
- Les membres de l'équipe de transport doivent avoir reçu une formation suffisante, bien connaître les principes des pratiques visant à assurer le bien-être des animaux et être capables de manipuler les veaux habilement dans diverses conditions climatiques.
- Le personnel chargé du transport est responsable du bien-être des veaux pendant toute l'étape du transport.

Tous les codes sont actuellement élaborés par un comité d'examen formé de représentants de groupements agricoles, d'organismes de protection des animaux, de vétérinaires, de zootechniciens, des gouvernements fédéral et provinciaux, des secteurs agricoles connexes et de divers intéressés. Voici certains des organismes qui ont contribué à divers stades de la rédaction du code.

- | | |
|---|---|
| ● Agence canadienne de l'inspection des aliments | ● Ontario Veal Association |
| ● La Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux | ● Les producteurs laitiers du Canada |
| ● Association canadienne des médecins vétérinaires | ● Conseil des animaux de ferme |
| ● La Fédération des Producteurs de Bovins du Québec | ● Société canadienne scientifique des animaux |
| | ● Agriculture et Agroalimentaire Canada |
| | ● Conseil canadien de la viande |

En 1995, le Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC) ainsi que son Comité canadien des productions animales et son Comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme se sont chargés, de concert avec la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, de mettre à jour les codes existants et d'en élaborer de nouveaux.

On peut se procurer plus de renseignements sur le processus d'élaboration des codes auprès du Conseil de recherches agro-alimentaires du Canada (CRAC), Maison historique, Édifice 60, Ferme expérimentale centrale, Ottawa (Ontario) K1A 0C6.

Pour obtenir des exemplaires des codes, communiquer avec le groupe sectoriel national visé, avec les organismes provinciaux intéressés, ou par l'entremise du site Web du CRAC : www.carc-crac.ca.

Le présent feuillet a été préparé par Penny Lawlis, inspecteur du soin des animaux, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, et révisé par le Comité des codes de pratiques. Il a été imprimé et distribué grâce à l'appui financier du ministère de l'Agriculture de votre province.

septembre 1998